

Jardiniers du dimanche, dites adieu aux pesticides chimiques

Depuis le 1er janvier 2019, la vente et l'usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse sont interdits pour l'ensemble des jardiniers non-professionnels. Exception faite des "produits de biocontrôle, des produits à faible risque et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique", peut-on lire sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Objectif : réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides pour le grand public.

A noter que les pesticides chimiques étaient déjà proscrits pour l'entretien des espaces verts, des voiries ou des promenades ouvertes au public, en vertu de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Parmi les produits interdits, on retrouve le tristement célèbre Roundup, ainsi que l'engrais répulsif anti-taupes Deletrex ou le LimaDisque anti-limaces. En revanche, seront toujours autorisés la bouillie bordelaise ou l'anticocbenilles bio.

Les produits non-utilisés et leurs emballages déteints par les utilisateurs pourront être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire, dont les coordonnées sont précisées sur le site internet de l'éco-organisme EcoDDS.

La liste des pesticides autorisés

Et celle des pesticides non-autorisés

Trois astuces écolos pour vos fleurettes

Le marc de café

A disposer au pied des plantes ou dans la terre de rempotage, le marc de café sert d'engrais naturel ou de répulsif contre certains nuisibles.

Les coquilles d'œufs

Broyées et déposées autour des plantes, les coquilles d'œufs tiendront les limaces à distance.

Les coquilles d'huîtres

Concassées, elles éloigneront, elles aussi, les limaces, escargots et autres gastéropodes. Elles permettront également de drainer vos pots de fleurs.

À LIRE AUSSI

Nous voulons des coquelicots : un appel citoyen pour l'interdiction des pesticides chimiques

VIDÉO – La minute écologique : qu'est-ce que le biocontrôle ?

Tour du monde des jardins de rêve